

cet esprit de conciliation dont se glorifient un grand nombre de chrétiens. Sous prétexte de vivre en paix avec tout le monde, on fait les plus étranges concessions aux exigences d'une société qui a perdu le sens religieux, et qui se contente des plaisirs passagers et des biens périssables d'ici-bas.

Pour mettre nos lecteurs en garde contre un péril aussi grave que Notre Saint Père le Pape Léon XIII a plusieurs fois signalé dans ses lettres et dans ses discours, nous les prions de méditer attentivement les Instructions dont nous commençons aujourd'hui la publication. Ces Instructions forment le thème de l'homélie que S. E. R. Monseigneur le *Cardinal Joachim Pecci* (aujourd'hui Léon XIII) adressa à son peuple dans son Eglise Cathédrale, en commençant la cinquième visite pastorale de son diocèse le 29 septembre 1868.

I

Le Chrétien catholique est celui qui fait profession de la vraie foi et de la vraie loi de JÉSUS-CHRIST. L'unique dépositaire et maîtresse infaillible de cette foi et de cette loi est l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine. Il doit donc mettre tous ses soins pour se montrer dans tous les actes de sa vie digne de cette glorieuse profession et pour se tenir constamment uni à cette Eglise.

II

Il ne suffit pas de croire dans le secret du cœur les vérités révélées par DIEU, comme il ne suffit pas de faire adhésion à l'Eglise par la seule intention de l'âme ; mais il est indispensable que la foi se rende manifeste et agis-